

## CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Compte rendu de la séance du 14 OCTOBRE 2009

L'an 2009, le mercredi 14 octobre 2009 à 20 h 45, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Albret était assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation légale, sous la présidence de M. Bernard FAUCON-LAMBERT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les délégués des communes adhérentes :

**Commune de BARBASTE** : MMES BARATEIRO, JAYLES (pouvoir de M DUBRUN), MM. FRICARD, MOLARO, SAUQUES

**Commune de BRUCH** : M LORENZELLI (pouvoir de MME MARIA)

**Commune de BUZET/BAÏSE** : MME POLLONI, MM FRESQUET, MARIN, MOLINIE

**Commune de CAUBEYRES** : M. BANEL

**Commune de FEUGAROLLES** : MM. GARRABOS, MASSIAS

**Commune de LASSERRE** : M. PERES

**Commune de LAVARDAC** : MME SESTACQ, MM. CLAVE, GAUTERON, MAUDIRE, MICHELIN, TOURON

**Commune de MONTESQUIEU** : MM. BIASUZZI, POLO

**Commune de MONTGAILLARD** : M. DAURENSAN

**Commune de NERAC** : MMES BES, CASEROTTO, GARREAU, PAILLARES, PALAZE, MM. BACH, BAURY, DUFAU, FAUCON-LAMBERT, GALLIO, LACOMBE (pouvoir de M GELLY), SANCHEZ, UMINSKI

**Commune de POMPIEY** : M. BOUTIN

**Commune de SAINT LAURENT** : MM CLUA, CAPELLE

**Commune de SAINT PIERRE DE BUZET** : M. DE TRETAINNE

**Commune de THOUARS** : M. VICINI

**Commune de VIANNE** : MME PERRIER, MM. BARRET, BROUSSE, MERCADIE

**Commune de XAINTRAILLES** : M LESPES

### **ETAIENT EXCUSES** :

**Commune de BARBASTE** : M DUBRUN (pouvoir à MME JAYLES)

**Commune de BRUCH** : MME MARIA (pouvoir à M LORENZELLI)

**Commune de BUZET/BAÏSE** : MME LAFFON, M GOURGUES

**Commune de FEUGAROLLES** : M PARISOTTO

**Commune de LAVARDAC** : M DESMET

**Commune de NERAC** : MM GELLY (pouvoir à M LACOMBE), IDIART

**Commune de VIANNE** : MME DUCLOS, M SENGENES

Assistaient également à la réunion, C. MOINET, Directrice, E.DUFAU Directrice-adjointe.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil communautaire et remercie Monsieur Massias, Maire de Feugarolles, pour son accueil.

Le Maire de Feugarolles souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil communautaire. Il souligne l'importance de la question du désenclavement à l'échelon communautaire et l'implication de Feugarolles, de longue date, dans ces projets d'aménagement.

Madame JAYLES est désignée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2009 :**

Mme Perrier demande la parole et souhaite que soit reformulé le paragraphe concernant le mur de clôture de la Verrerie de Vianne puisqu'elle est interpellée par des Viannais sur les intentions de la Communauté de Communes.

Le Président rappelle que le mur en question n'était pas un mur de clôture mais le mur d'un bâtiment faisant l'objet d'un permis de démolir signé par le maire de Vianne en 2005.

Il rappelle que, comme il s'y était engagé, Mme le Maire, qui confirme cet état de fait, est associée aux différentes démarches concernant l'aménagement du site des futurs locaux de la « voirie ».

Il précise qu'à Vianne, pas plus que dans les autres 36.000 communes de France, il n'existe pas de maires bis.

Il indique que ce mur n'a pas été refait, dans l'attente des projets de rénovation du carrefour de la route de Montgaillard, dossier porté par la municipalité de Vianne. En effet, sa reconstruction aurait pu gêner la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, il convenait d'attendre la reprise éventuelle de l'activité de la verrerie afin de vérifier l'utilité, et de le calibrer, l'accès au quai des véhicules des fournisseurs et des clients.

Enfin, ce site pourrait accueillir l'aire de jeux pour les jeunes, demandée par la municipalité de Vianne.

Il précise enfin que l'architecte du projet a été mandaté, en présence de Mme le Maire et d'un de ses adjoints, pour établir un plan tenant compte de tous ces paramètres.

Sur le fond, Le Président s'estime en règles avec ses engagements. Sur la forme, il invite Mme le Maire à venir relire cette partie du compte rendu avant son envoi afin d'éviter l'instrumentalisation de toute polémique stérile.

Pour conclure, il estime que les viannais qui interrogent Mme le Maire ne doivent pas suivre de près les affaires communales. Si cela avait été le cas ils auraient fait le lien avec les dossiers portés par le Maire pour la commune.

Le compte rendu du conseil communautaire du 26 août 2009 est approuvé à l'unanimité moins une voix.

## **DEVELOPPEMENT LOCAL**

### **A-DESENCLAVEMENT**

#### **1- RAIL**

- Messieurs Jacques Valadié et Fresquet du CODELIAPP (Collectif de coordination pour la défense de la ligne Agen-Périgueux-Paris) présente le projet d'implantation la ligne grande vitesse Bordeaux-Toulouse.

Ils font part des choix de l'association pour l'implantation de la gare TGV au regard du maillage en TER qui est une priorité pour le désenclavement ferroviaire de l'ensemble du territoire.

Ils indiquent que Feugarolles étant situé à un nœud ferroviaire dispose d'importants atouts pour accueillir cette gare. En effet, pour que la future gare accueille un maximum de voyageurs, il faut que ceux-ci puissent la rejoindre directement par le réseau TER et ce sans changement (cf power point en annexe). Il faut savoir que le nombre d'arrêts programmés ce fera en fonction du nombre de voyageurs.

Didier MASSIAS informe l'Assemblée qu'une réunion de la commission désenclavement se tiendra le 23 Octobre 2009 à 10h30 à la Mairie de Feugarolles avec Mr Foucaud de Réseau Ferré de France.

Monsieur Lorenzelli précise que le conseil municipal de Bruch ne souhaite pas voir l'implantation d'une sortie d'autoroute, ni d'une gare ; dans l'hypothèse contraire, les élus se mobiliseront pour obtenir une déviation du village.

- Adhésion à l'association

Le projet de création d'une association d'élus est envisagé.

- Travaux TGV

En perspective de ces aménagements, un voyage a été organisé afin de rencontrer les communes concernées par les travaux de la ligne Perpignan-Barcelone. Les données géographiques permettent de comparer le site Catalan avec le Val d'Albret. Les infrastructures (tunnel, viaduc..) obtenues, grâce à la pression exercée par les collectivités territoriales, ont permis de mesurer l'importance de la mobilisation des élus et de la population pour atténuer les risques de nuisances sonores et la prise en compte de la protection du paysage.

Le Président, en conclusion, rappelle que nous sommes actuellement dans une phase d'étude tant sur le tracé que sur l'implantation de la gare TGV. Les diverses possibilités doivent donc être étudiées. Nous avons des atouts à faire valoir. Personne ne les mettra en avant à notre place. Vu la contribution financière demandée au Conseil Général ce projet doit servir l'ensemble du territoire départemental et être situé à son barycentre. Il doit enfin, pour que l'on ne se contente pas de regarder passer les trains, être desservi par un maillage TER. C'est seulement à la fin de l'étude que pourra être choisie la solution prenant en compte au mieux l'intérêt général. Il souhaite que le député se positionne en tant qu' élu de la circonscription Agen-Nérac et pas seulement en tant que Président de la Communauté d'Agglomération d' Agen.

## **2 PRIORITES COMMUNAUTAIRES POUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DESENCLAVEMENT ROUTIER**

Le Président fait part à l'Assemblée de la mise en œuvre par le Conseil Général d'un schéma départemental routier fixant les priorités d'aménagement.

Considérant l'importance du désenclavement pour le développement du territoire,

Considérant le travail de la commission désenclavement de la Communauté de Communes, rassemblant l'ensemble des maires du Val d'Albret,

**La Communauté de Communes, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande** l'inscription, dans les priorités départementales :

1. de l'aménagement du pont de Bordes (à Lavardac), permettant une circulation des piétons et vélos en toute sécurité,
2. l'aménagement des accès aux échangeurs autoroutiers d' Agen, Damazan-Aiguillon et du futur échangeur des Portes de l'Albret.

Monsieur Tournon note que Le Président du Conseil Général a répondu au courrier de demande du Président de la CCVA concernant l'aménagement du pont de Bordes ; il souligne qu'il s'associe à cette demande.

## **B-ECONOMIE – AGRICULTURE**

### **1- Projet de Zone d'Activité Départementale à Nérac**

Monsieur Sanchez fait part à l'assemblée des conclusions de l'étude sur le schéma de développement économique et l'inscription dans ce schéma de l'implantation d'une zone d'activité départementale sur le Villeneuvois et d'une autre sur le Néracais.

La CCVA a été force de proposition.

Ce projet (d'une surface de 70 à 100 ha), portant sur les technologies mises en œuvre ou à développer dans le domaine agricole, en «amont» des productions, sera donc porté par le Conseil Général. Celui-ci doit mandater un cabinet d'étude. Il faut prévoir 36 mois pour le montage de projet.

Un groupe de pilotage doit être créé.

Monsieur Peres s'interroge sur la place de l'agriculture biologique dans ce projet et de l'incompatibilité avec la production semencière (agriculture de zone et maîtrise des îlots).

Monsieur Sanchez lui précise qu'en lien avec le lycée agricole, la problématique de la conversion agricole vers le biologique a été identifiée ; il existe donc des besoins de formation pour des agriculteurs souhaitant évoluer vers l'agriculture biologique ou pour de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer. L'idée est de réserver des parcelles pour l'agriculture biologique mais pas de dédier la totalité de la zone à la culture biologique.

Monsieur UMINSKI précise qu'un des objectifs étant de proposer un site travaillant sur l'amont de la production (questions de la gestion de l'eau, du machinisme, des intrants, des sols...), il conviendra d'avoir une approche permettant le décloisonnement des pratiques entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. La problématique du développement durable et les enjeux environnementaux liés à l'agriculture seront nécessairement abordés.

Si le CREMAN ou la société HORTIS ont été sollicités, comme partenaires techniques, d'autres acteurs seront à associer. Les entreprises semencières ont été également contactées.

### **2- Lancement de l'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre du projet photovoltaïque sur zone d'activité**

Ce projet de délibération est retiré dans l'attente de précisions sur le sujet et de modification de procédure ; l'ensemble du dossier sera présenté lors d'un prochain conseil.

### **3- Vente bureaux de la Verrerie**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise**, le Président à signer, la vente de l'ensemble immobilier bâti à usage de bureaux situé sur le site de la Verrerie de Vianne cadastré D 1830 d'une contenance de cadastrale totale de 9.463 m<sup>2</sup>.

La valeur vénale de ce bien immobilier peut être fixée à : 70.000 €. Cet avis des Domaines a été rendu le 15 septembre 2009 par Monsieur Guy SUDRIE, Inspecteur Evalueur de la Trésorerie Générale de Lot-et Garonne. Cette valeur est assortie d'une marge de négociation positive ou négative de 15%. Le Président a proposé, le 29 septembre 2009, un prix de vente à 80.000 € à Monsieur Christian POINTIER.

Monsieur Christian POINTIER propose le 30 septembre 2009 un prix d'acquisition de 72.000 €.

La Commission des finances du 5 octobre 2009 donne un avis favorable à la proposition faite par Monsieur Christian POINTIER.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte** la vente des bâtiments ci-dessus au prix de 72 000 €.

#### **4- Vente terrains zone de Montesquieu**

Le Président informe l'assemblée que 2 terrains supplémentaires sont vendus ; à ce jour, 50% des terrains de la zone sont donc occupés.

#### **5- Vente terrain zone de Comblat**

Le Président informe l'assemblée du projet de vente des terrains (délibération déjà prise concernant le prix), la totalité des terrains de la zone serait ainsi vendue.

#### **6- Projet Zone Artisanale de Buzet**

La société CIB avait un projet d'installation mais qui n'est plus à l'ordre du jour. Il pourrait être repris d'ici 3 à 4 ans. Il est donc convenu qu'un échange de terrain pourra être effectué afin que d'autres entreprises puissent s'installer sur la partie libérée à proximité de la route. Le Maire de Buzet est chargé des négociations pour l'acquisition des terrains nécessaires à cet échange.

#### **7- Projet "Produits du terroir"**

Monsieur Garrabos donne des informations sur l'avancée du projet d'enquête auprès des agriculteurs, en vue de créer un réseau de vente directe à la ferme. Les 20% de questionnaires reçus seront exploités par l'Institut National de Développement Local.

Par ailleurs, Madame Moinet, présente le groupe de stagiaires accueillis par la CCVA dans le cadre d'un Master « Label de qualité, valorisation des territoires ». Ces étudiants sont chargés de travailler sur la question de la promotion du territoire en liant les secteurs agricoles et touristiques.

## **C-TOURISME**

Jean Jacques BANEL, Vice-Président en charge du tourisme présente les dossiers suivants :

#### **1- Vente du terrain de Cauderoue à SLO**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise**, Le Président à signer, la vente de l'ensemble immobilier bâti et non bâti dénommé « CAP CAUDEROUE » situé sur la commune de BARBASTE au lieu dit « Pin » et cadastré E 410 et 411 d'une contenance de cadastrale totale de 48.180 m<sup>2</sup>.

La valeur vénale de ce bien immobilier peut être fixée à : 110.000 €. Cet avis des Domaines a été rendu le 16 septembre 2009 par Monsieur Guy SUDRIE, Inspecteur Evalueur de la Trésorerie Générale de Lot-et Garonne. Cette valeur est assortie d'une marge de négociation positive ou négative de 15%. Le Président a proposé, le 29 septembre 2009, un prix de vente à 120.000 €, à Monsieur Pascal SANCHEZ.

La société «Cap Cauderoue» propose le 5 octobre 2009 un prix d'acquisition de 110.000 €.

La Commission des finances du 5 octobre 2009 donne un avis favorable à la proposition faite par Monsieur SANCHEZ.

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte** la vente des parcelles ci-dessus moyennant un prix de 110 000 €

## **2- Information sur le Comité de Pilotage pour le camping LA PINEDE**

Le Comité de Pilotage « 1000 lits en Albret » s'est réuni le 22 septembre 2009 afin de présenter le projet de rénovation du camping de la Pinède. Les financeurs potentiels étaient présents et le projet a reçu un écho favorable ; le fait qu'une même entité juridique soit gestionnaire du camping et des gîtes est un atout. Les demandes de financement sont à finaliser.

Par ailleurs, l'Association Grand Sud Vacances, malgré un démarrage tardif de l'opération, trop proche de la saison touristique, est satisfaite de sa première année d'exploitation.

## **3- Résultat saison LUD'O PARC**

Un document, rédigé par Vert Marine, a été remis à l'ensemble des conseillers communautaires.

La première saison fait apparaître un bilan de fréquentation positif. Vert Marine transmettra ultérieurement le bilan financier.

Monsieur Lorenzelli s'interroge sur les problèmes techniques dont fait état Vert Marine.

Le Président rappelle que la maîtrise d'ouvrage était portée par la CACG ; il est logique que le délégataire, sur une première année de fonctionnement de ce type de site, soit vigilant sur l'état technique dans lequel lui est remis le site. Des ajustements sont en cours afin de résoudre les problèmes soulevés (filtration spécifique pour une pataugeoire, module de pompes doseuses, réglage des toboggans...).

Lors de la rencontre entre Vert Marine, le Maire de Nérac et Le Président de la Communauté de Communes, il a été demandé à Vert Marine de réfléchir à un tarif permettant de faciliter la fréquentation des familles. En effet, si le Pass Abonnement de 49 € pour la saison est attractif, cela représente une somme importante à déboursier en une seule fois, pour une famille avec plusieurs enfants.

Vert Marine a bien pris acte de cette demande.

# **SERVICE A LA POPULATION**

## **A- ORDURES MENAGERES**

### **1- Mise en place du Syndicat Lot-Garonne-Baïse**

Jean Louis Molinié indique que suite à l'arrêté préfectoral du 11 Mars 2009, validant le périmètre du nouveau syndicat (66 communes représentant un bassin de 48 000 habitants), un nouvel arrêté a précisé la date de fusion des 2 syndicats au 1<sup>er</sup> Novembre 2009.

Des réunions de clôture des 2 syndicats sont donc programmées, puis le 4 novembre à Buzet/Baïse se tiendra la réunion de mise en place du bureau du nouveau syndicat et l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Le 12 novembre une première réunion de bureau est également d'ores et déjà prévue.

Au-delà de la mise en place des instances dirigeantes, le nouveau syndicat devra s'organiser pour répondre, dès le début janvier 2010, aux demandes concrètes du tri sélectif au porte à porte.

Un travail d'organisation des tournées et de communication (ambassadeur de tri) sera donc réalisé pour que dans les 6 premiers mois de l'année 2010 la collecte sélective soit opérationnelle (pour des regroupements de 200 habitants).

## **2- Cotisation 2009 Syndicat de Réaup**

10/12<sup>ème</sup> seront payés par la CCVA au titre des cotisations 2009 ; les 2/12<sup>ème</sup> seront réglés au nouveau syndicat LGB.

## **3- Proposition de liste de vice-présidents du Val d'Albret au syndicat Lot-Garonne-Baïse**

Le Président informe l'Assemblée qu'il proposera aux votes pour les vice-présidences de ce syndicat messieurs Molinié, Capelle, Fresquet, Lorenzelli et Faucon-Lambert.

## **B- VOIRIE**

### **1- Demande de subventions "local voirie" (CG, Préfecture DGE)**

Considérant que par délibération en date du 26 juin 2008, le Conseil de communauté a confirmé l'installation des locaux de la voirie sur une partie du site de la Verrerie dont la Communauté de Communes est propriétaire du terrain,

Vu le montant de l'opération estimé à **598.000 € TTC**

Vu le plan de financement ci-dessous :

Conseil Général	100.000
DGE	100.000
FCTVA	77.410
Autofinancement	320.590

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Accepte** le plan de financement ci-dessus,

**Sollicite** Monsieur le Préfet pour un financement au titre de la DGE de 20 % du montant de l'opération afin de permettre la réalisation de l'aménagement de locaux pour l'installation du service voirie.

**Sollicite** une subvention auprès du Conseil Général de 20 % du montant de l'opération afin de permettre la réalisation de l'aménagement de locaux pour l'installation du service voirie.

Et

**Autorise** son Président à lancer un appel d'offre à la concurrence pour la réalisation des travaux.

## **C- DEFENSE DES SERVICES PUBLICS**

### **1- Bilan des actions**

Bernadette JAYLES évoque la problématique des fermetures de classes et la réunion organisée pour l'information auprès des parents d'élèves (90 personnes présentes). L'idée de la mise en place d'un Réseau Pédagogique est à l'étude.

Elle fait part des nouvelles inquiétudes qui se font jour quant au maintien des heures d'ouverture du bureau de poste de Barbaste.

## **2- Projet**

La mise en place d'un collectif départemental de défense des services publics en milieu rural est en cours. Différents contacts sont pris auprès d'élus.

# **FINANCES - PERSONNEL**

## **A-FINANCES**

### **1- Décision modificative**

Mme Jayles précise que cette délibération concerne les ajustements budgétaires nécessaires pour les deux structures reprises en régie directe que sont la crèche de Nérac et l'ALSH de Montesquieu.

**Le Conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte** la décision modificative présentée.

### **2- Ligne de trésorerie**

Pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie, **le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Accepte** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum d'un million d'euros dans les conditions principales ci-après indiquées :

Montant : 1.000.000 Euros

- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt applicable aux Révisable **EURIBOR 1 semaine + 1.20**

**Soit à ce jour 0.35% + 1.20 = 1.55%**

### **3- Paiement par CESU**

Le CESU est utilisé par les particuliers pour payer des services à la personne (garde d'enfants....) sans complexité administrative. Ce service a pour objectif de favoriser le développement des services à la personne. Le CRCESU est l'organisme chargé de rembourser le CESU aux intervenants ainsi rémunérés.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise,** Le Président à signer le dossier d'affiliation au CRCESU Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel.

### **4- Exonération TEOM 2010**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage commercial ou industriel qui peuvent fournir la preuve d'un moyen autonome d'enlèvement et de traitement des ordures. L'entreprise devra afficher cette information dans ces locaux.

- Société 2 M primeurs « La Barthoque » 47600 Nérac.

## **B- PERSONNEL**

### **1- Mouvement de l'effectif**

Monsieur GAUTERON fait le point sur les mouvements des effectifs salariés.

Monsieur Maudire s'interroge sur la proposition de recrutement, en remplacement de Monsieur Loisel, de Monsieur Munoz, qui, lui avait-on dit, n'avait pas les diplômes nécessaires pour exercer ces fonctions.

Le Président lui précise que le recrutement s'effectuant par contrat il n'en est rien. En effet Monsieur Munoz a un Master et donc les qualifications requises pour occuper cet emploi. Les motifs réels du non-renouvellement de son contrat en 2008 étaient autres. Ils ont depuis disparus.

<h2><b>QUESTIONS DIVERSES</b></h2>
------------------------------------

La séance est levée à 22 h 55.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Lavardac, le 20 octobre 2009

Le Président,

Bernard FAUCON-LAMBERT